

Elle écope d'un rappel à la loi pour avoir fait peur à deux voleurs avec un manche à balai...

écrit par Philiberte | 12 novembre 2015



C'est bien beau, la [légitime défense](#), la justice rendue pas soi-même... Mais quand on voit le traitement subi par Isabelle Cusenier, ça fait peur... Imaginez si elle avait envoyé un des squatteurs à l'hôpital...

*Sarthe Elle écope d'un rappel à la loi pour avoir fait peur à deux voleurs
29.10.2015*

« Je travaille dur et je ne supporte pas qu'on touche à mes affaires », explique Isabelle Cusenier. Alors, quand ce 24 juin cette femme de 57 ans apprend que deux jeunes squattent son cabanon en bord de Loir à Luché-Pringé, elle voit rouge.

« Je me suis un peu énervée », concède Isabelle, « et j'ai voulu qu'ils nettoient tout ». Pour parvenir à ses fins, elle leur fait peur. Elle donne des grands coups sur la table et saisit un manche à balai d'une main et une grille de barbecue de l'autre.

Rapidement sur place, la gendarmerie du Lude embarque les voleurs et Isabelle Cusenier est convoquée dans l'après-midi pour faire sa déposition. Mais, dans les bureaux de la brigade, rien ne se passe comme elle l'avait imaginé.

« De victime, je suis devenue coupable ». Les gendarmes « ont pris mes empreintes, plusieurs fois, parce que « ce n'était pas clair », disaient-ils. Ils m'ont pris en photo : face droite, face gauche. J'ai cru que j'étais dans un film de science-fiction. »

Quelques jours tard, Isabelle réalise qu'elle a écopé d'un rappel à la loi pour violences volontaires commises avec usage ou menace d'une arme (en l'occurrence un manche à balai et une grille à barbecue). Ses voleurs, eux, ont été condamnés à lui verser... 25 € pour le préjudice moral et matériel.

<http://www.lemainelibre.fr/actualite/sarthe-elle-ecope-dun-rappel-a-la-loi-pour-avoir-corrige-ses-voleurs-28-10-2015-146748>

Philiberte

Note de Christine Tasin

Il ne s'agit pas ici de rendre la justice par soi-même, il s'agit de ne pas se laisser violer ou tuer, de ne pas laisser tuer ou violer les siens ou ses voisins de RER, il s'agit de techniques de légitime défense permettant de mettre hors d'état de nuire l'agresseur les quelques secondes nécessaires pour prendre la fuite et se mettre à l'abri. La police n'est pas partout, derrière chacun d'entre nous, il faut bien être prévoyant.

Par ailleurs pour le cas d'Isabelle Cusenier, elle ne les a pas frappés, elle leur a demandé de ranger le désordre qu'ils avaient mis, ce qui est un minimum après une occupation délictueuse de maison. Qu'elle ait écopé d'un rappel à la loi pour ceci est proprement scandaleux et inacceptable et nous ne devons pas nous laisser intimider. Mieux vaut un rappel à la loi et même plus que de se laisser marcher sur les pieds ou de laisser nos enfants se faire agresser. On sait à quel point à l'Education nationale on peut bramer longtemps avant qu'il se passe quelque chose et nous dénonçons le harcèlement qui mène à suicide d'enfants. [Dans ce cas-là](#) c'est pareil, aucune hésitation : on sait que rien et en tout cas pas la justice ne

calmeront des racailles sans foi ni loi. Je préfère quant à moi risquer le tribunal et la prison plutôt que de risquer le suicide de mon enfant.